**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 08 septembre 2020**

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15 Convocation du Conseil Municipal : 01/09/2020

L’an deux mil vingt, le 8 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc POYADE, Maire.

Etaient présents : MM. POYADE, PERRET, GOUTAGNY, CHAMBON, THIOLLIER, FARGE, BOUARD, CHAMBON et JAY

 MMES GONNET-LEARD, ROCHETIN, CHAPELAND, CONSEILLON et BERTHASSON

Etaient absents : MM. MME GUILLOT (pouvoir à JL POYADE) et PONTONNIER

Secrétaire de Séance : MME ROCHETIN Françoise

**1 – Devis parking du foot**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a sollicité 3 entreprises pour un devis sur les travaux du parking du foot. Certaines entreprises n’ont pas répondu. Les travaux concernent du terrassement, de la maçonnerie, une partie paysagère….Si besoin, il pourra être demandé à des entreprises spécialisées dans chaque lot, des devis pour la réalisation des travaux.

D’autres entreprises vont être sollicitées et ce point sera mis à l’ordre du jour du prochain conseil.

**2 – Subvention parking du foot**

Monsieur le Maire expose que les travaux du parking du foot peuvent bénéficier de subvention, il convient de solliciter :

* Département : enveloppe territorialisée.
* Etat
* Région : Bonus relance 2020-2021

Chambon Paysage propose un devis.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention aux différents organismes.

**3 – Devis chemin de la Verne**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il convient d’effectuer des travaux sur le chemin de la Verne. En hiver, il y de l’eau stagnante sur ce chemin (dangereux lorsqu’il gèle). Il est prévu la mise en place d’une grille et réfection de voirie pour évacuer l’eau dans le fossé.

Chambon Paysage : 1680 € HT soit 2016 € TTC

Gonnet TP : 2030 € HT soit 2436 € TTC

STC Cambray : refus

Le Conseil Municipal approuve à la majorité le devis de Chambon Paysage.

**4 – FOREZ EST : assistance juridique des marchés publics**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Forez-Est propose aux communes qui le souhaitent des prestations administratives en matière de Commande Publique - marchés publics, à des fins de mutualisation,

Il appartient à chaque commune qui souhaite bénéficier d’une prestation administrative en matière de commande publique, de contracter avec la Communauté de Communes de Forez-Est, selon les modalités définies aux termes du projet de convention tel rapporté en annexe

Considérant que cette convention permettra à la commune, selon les conditions définies d’avoir recours à cette prestation dispensée par le service juridique de la Communauté de communes de Forez-Est.

Le coût de cette prestation est de 30 euros/heure, un devis sera établi par la communauté de communes de Forez Est avant le projet.

Le conseil Municipal approuve à l’unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

**5 – SIEL travaux parking**

Dans le projet du parking stade, il y a lieu d’envisager des travaux d’éclairage entrée du stade.

Coût du projet actuel :

 Détail Montant HT % - PU Participation

 Travaux commune

 éclairage entrée du stade 10 858 € 56.0 % 6 080 €

 fourniture et pose borne lumineuse 1 079 € 56.0 % 604 €

 TOTAL 11 938.04 € 6 685.30 €

Il est demandé qu’il soit possible de maintenir l’éclairage sur le parking en cas de manifestations.

Le Conseil Municipal décide de remettre ce point lors de la validation des entreprises.

**6 – Droit de place**

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif pour les droits de place afférents aux commerces non sédentaires.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal fixe le tarif des droits de place à 160 € pour une année civile.

**7 – Remboursement salle des fêtes**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que

-Mr et Mme VALETTE avaient réservé la salle des fêtes le week end du 19 et 20 septembre 2020.

-Mr et Mme BOURGEY avaient réservé la salle des fêtes le week end du 29 et 30 août 2020.

-Mr et Mme JOUBERT avaient réservé la salle des fêtes le week end du 4 et 5 avril 2020.

Suite au COVID et aux nombreuses contraintes sanitaires, ils ont décidé d’annuler la soirée.

Ils demandent le remboursement du chèque de réservation.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette situation peut se renouveler et qu’il convient de rembourser les personnes concernées.

Le Conseil Municipal autorise le remboursement de l’acompte pour les 3 familles et autorise Monsieur le Maire à procéder aux versements à venir.

**Informations diverses :**

Commission parking du stade : Monsieur le Maire remercie la commission pour le travail effectué (plans, idées…)

Commission TIG : Réalisation de travaux sur le village avec l’intégration de personnes hors conseil municipal dans un esprit convivial. Première mission : réfection des 5 croix (2 en mauvaise état).

Commission voirie : Il est souhaitable de faire un état des lieux des voiries et priorisés les travaux

Commission urbanisme : intervention de l’architecte conseil de Forez Est : maisons individuelles sur le terrain communal et plutôt locatif sur la maison Tissot (il conseille une destruction). Il suggère l’intervention d’un architecte urbaniste : estimation coût destruction, reconstruction… Pour le pigeonnier : le conserver en l’état et aménager l’escalier - soutenir le plancher.

Commission communication : site internet (Sebastien Farge) et mailing. Réunion pour le bulletin : thème exposition COVID.

Rentrée scolaire : Patricia BOUTON (poste en 3 fois) a été remplacé par Michèle Durand (19 heures) et Marie Andrée Gerin (20 heures).

La séance est levée à 22 h 45

Prochain Conseil Municipal le 8 octobre 2020.

A ST LAURENT LA CONCHE, le 8 septembre 2020.

Le Maire,

Jean-Luc POYADE